

LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.



PRIX DE L'ABONNEMENT.
Pour LYON et le DÉPARTEMENT DU RHONE:
16 francs pour trois mois,
32 francs pour six mois,
64 francs pour l'année.
Hors du DÉPARTEMENT, 1 f. de plus par trim.
25 centimes le numéro.
Prix des Annonces: 25 c. la ligne.

Le CENSEUR insère gratuitement tous les Articles, Lettres et Documents ayant un but d'utilité publique et revêtus de signatures connues.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le mardi. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

Lyon, 6 janvier 1842.

MONOPOLE INDUSTRIEL ET COMMERCIAL. — INDUSTRIE HOUILLÈRE. (2^e article.)

Nous l'avons assez fait pressentir : les exploitants qui se sont tenus jusqu'aujourd'hui en dehors de la Société Charbonnière sont désormais tenus d'y entrer, sous peine de consommer leur ruine de leurs propres mains; car dans l'industrie houillère la concurrence et la liberté commerciale n'existent plus, et ceux-ci, faute de pouvoir expédier leurs produits, sont obligés de les garder en magasin. — En effet, par suite du traité passé entre la Société Charbonnière et le chemin de fer, 250 wagons, sur les 350 qui composent le matériel destiné au transport de la houille et autres marchandises, sont affectés chaque jour au service de la coalition, et comme nous avons eu occasion de le dire dans le Censeur du 15 décembre dernier, si la compagnie du chemin de fer fait remonter moins des 350 wagons qu'elle possède, c'est sur les exploitants qui ne font point partie de la coalition que pèse la différence.

Si nous sommes bien informés, — et nous trouvons au reste les faits confirmés dans l'un des derniers numéros du Journal de Saint-Etienne, — pendant tout le cours du mois dernier le chemin de fer n'a pas mis un seul wagon au service des exploitants qui ne font point partie de la Société Charbonnière.

« Sije m'adresse aux directeurs des principales mines du bassin, » dit un correspondant du Journal de Saint-Etienne dans le numéro du 1^{er} janvier, savez-vous ce qu'ils me répondent? — Nous n'avons pas de charbons à vous vendre, la Compagnie Charbonnière à tout accaparé.... Je me suis adressé aux exploitants qui ont été assez sages pour se tenir en dehors de la Compagnie Charbonnière; ils étaient tous parfaitement disposés à me vendre du charbon, mais ils ne pouvaient pas me l'expédier. Un exploitant récalcitrant qui vient dans les bureaux du chemin de fer réclamer quelques wagons pour expédier à Lyon une petite provision de houille ne peut les obtenir qu'avec la permission du directeur de la Compagnie Charbonnière! »

De son côté l'association, c'est-à-dire la coalition des marchands de la gare de Perrache, s'est assurée, par un traité passé, dit-on, pour cinq ans, qu'il ne serait point livré de houille par les exploitants de la Société Charbonnière aux négociants qui ne font pas partie de leur réunion, et il est malheureusement certain qu'un grand nombre d'entreprises que ces coupables manœuvres ont déjà ruinées ou forcées de se retirer, bientôt de nouvelles entreprises, inévitablement menacées du même sort, devront encore s'ajouter.

« Dans peu de temps, dit encore le correspondant du Journal de Saint-Etienne, le chemin de fer se sera embranché sur le canal, à la Grand Croix. On nous a prévenus que tous nos charbons fins, à destination du midi de la France, seraient jetés dans les bateaux du canal, ainsi que cela a été convenu entre les deux compagnies. C'est la Compagnie Charbonnière qui porte toute la responsabilité de ce nouveau fait d'exaction, en ne vendant ses charbons qu'à la condition de les charger à la Grand-Croix, dans les bateaux du canal. »

Il est bien de faire remarquer ici, comme du reste l'a fait très-bien observer le correspondant du Journal de Saint-Etienne, qu'au lieu de descendre en deux heures par le chemin de fer jusqu'à Givors, les charbons mettront deux jours à y arriver par le canal, et donneront lieu à un double transbordement pour les faire passer des bateaux du canal dans les savoyardes du Rhône, en sorte qu'il en résultera, avec la perte d'un temps précieux pour le commerce, une augmentation de frais qui seront certainement à sa charge, et qu'enfin la gare de Givors sera une entreprise ruinée.

On propose à la vérité, dans le cas de la non-promulgation

d'une loi d'expropriation des canaux dont le projet a été présenté à la chambre des députés dans sa dernière session, la rectification de la route royale n° 88 de Lyon à Toulouse par le fond de la vallée, depuis Rive-de-Gier jusqu'à Givors, et on pense que lorsque des voitures chargées de houille pourront ainsi descendre de Saint-Etienne à Givors, le canal et le chemin de fer seront dans la nécessité d'abaisser leurs tarifs. — Cette vue mérite d'être étudiée sans doute, mais nous sommes loin de lui supposer la puissance d'un remède, et nous n'espérons pas que la concurrence ainsi réorganisée puisse lutter avec quelque avantage contre la triple force qui se trouve dès aujourd'hui entre les mains de la coalition, et qui embrasse, comme on sait, la Société Charbonnière, le chemin de fer et la compagnie du canal.

Dans un mémoire adressé, à la date du 1^{er} octobre 1839, au ministre des travaux publics par un certain nombre des membres de la coalition, — et au milieu desquels figure le directeur actuel de la compagnie du chemin de fer, — nous lisons que cette compagnie pourrait, tout en faisant encore des bénéfices énormes, réduire à 6 centimes son prix de revient par tonne et par kilomètre du transport de la houille et autres marchandises. — Ainsi les efforts d'une concurrence par la voie de terre, tant puissamment organisée fût-elle, ne saurait lutter contre un si redoutable adversaire sans succomber bientôt dans la lutte, lors même, — ce qui ne nous paraît pas possible, — qu'elle amènerait les deux compagnies du canal et du chemin de fer à abaisser leurs tarifs de telle sorte qu'elles n'eussent plus sur la concurrence de terre d'autre avantage que la rapidité des communications déjà acquise à l'une et que l'autre réaliserait nécessairement. — On sait qu'on est déjà parvenu, avec l'aide des chevaux, à obtenir un extrême degré de vitesse sur les canaux, là où le voisinage des chemins de fer leur en fait une loi.

Pour établir une concurrence dans le transport des marchandises, ce sont ces marchandises dont tout d'abord il faut pouvoir disposer. — Comment faire? La Société Charbonnière ne livre plus ses houilles qu'aux marchands coalisés, et le chemin de fer, auquel est lié le canal, ne dispose plus de ses moyens de transport qu'en faveur de la Société Charbonnière, et, nous ne saurions trop le répéter, les exploitants et les négociants qui se trouvent placés en dehors de ces coalitions, toutes reliées les unes aux autres, pour ainsi dire, par une même convention, ne peuvent ni vendre ni acheter. — La concurrence n'est donc plus possible en principe ni en fait sans une plus puissante intervention.

Ce dont l'opinion doit s'étonner et surtout s'affliger, c'est qu'un état de choses d'où résulte déjà cette année sur la houille une augmentation de 25 c. par hectolitre, — sans que l'on puisse d'ailleurs prévoir à quelles limites s'arrêteront les prétentions de la Société Charbonnière, — ait pu mettre plusieurs années à se constituer, sans que le gouvernement ait le moins du monde songé à y faire obstacle et à prévenir le mal dont les populations ont enfin commencé à comprendre et à ressentir vivement les effets.

Ce qu'il faut déplorer et déplorer amèrement pour l'avenir qui nous est ainsi préparé, c'est que la justice distributive des hommes qui gouvernent notre pays ait deux poids et deux mesures; c'est que, tandis qu'ils s'aident par leur coupable indifférence à fonder le monopole industriel et commercial au profit du capital et au grand préjudice des intérêts complexes et assurément fort importants de la consommation et de la production, ces hommes sévissent avec une si extrême rigueur contre les tendances des classes laborieuses et des classes intermédiaires qui, menacées d'un nouvel esclavage, s'efforcent de conjurer cette rétrogradation sociale et d'achever la conquête de leur affranchissement par la réorganisation sociale du travail et de l'industrie.

Car ce ne sont pas seulement les familles de cette nombreuse

classe ouvrière qui fait la fortune et la prospérité de Lyon qui ont aujourd'hui à souffrir de l'état de choses créé par la Société Charbonnière; c'est encore toute l'industrie de notre cité qui, forcée d'augmenter ses frais généraux, sera aussi bientôt obligée d'élever le prix de ses produits, et, par un enchaînement inévitable et certain, de lutter avec moins d'avantage contre la concurrence étrangère.

A côté de notre immense et magnifique fabrique de soieries, l'emploi de la vapeur a créé d'autres industries également dignes d'intérêt et qui souffriront encore de la cherté de la houille. L'industrie des machines, qui, depuis quelques années, a pris chez nous une notable et heureuse extension, se trouve également frappée, ainsi que toutes les industries enfin qui sont nées avec le développement de l'industrie houillère et qui ont dû se placer autour des exploitations et dans le voisinage des grands entrepôts.

En Alsace comme dans le Midi, où vont par le Rhône et par la Saône les produits de nos houillères, l'élévation des prix amènera encore nécessairement l'élévation de celui des houilles étrangères qui y viennent faire concurrence aux nôtres, et c'est ainsi que, dans l'intérêt de quelques compagnies, l'impéritie gouvernementale aura laissé compromettre les intérêts généraux du pays.

Plusieurs journaux publient ce matin des détails sur ce qui s'est passé le 3 au sein des bureaux. Ces détails ne révèlent pas que la discussion y ait été bien vive ni bien solennelle. L'opposition a attaqué mollement, et le ministère ainsi attaqué n'a pas mis une grande énergie à se défendre. Nous espérons encore que la discussion sera plus vive lorsque le débat s'ouvrira en séance publique, à moins que l'opposition, pour ne pas troubler le triomphe si complet du ministère, ne se résigne à un silence absolu qui vaudrait mieux pourtant qu'une discussion dans laquelle on ne déploierait pas toute la franchise et toute l'énergie que commandent les périls de notre situation.

La maison Wingate, Son et Co, de Glasgow, vient de suspendre ses paiements. Son passif est de 120,000 liv. st. (trois millions de francs). Elle avait un établissement en Amérique, et faisait principalement le commerce de soieries et de châles.

Paris, le 4 janvier 1842.

(Correspondance particulière du Censeur.)

La chambre eût abandonné au ministère le choix des membres de la commission de l'adresse, qu'il n'en eût certainement pas choisi d'autres. Que pouvait-il, en effet, désirer de mieux? Y a-t-il dans tout le parlement un homme plus franchement dévoué au ministère que M. Fould qui a obtenu pour le chemin de fer de Versailles (rive gauche), dont il est administrateur et l'un des principaux actionnaires, des avantages qu'un bon ministre des finances n'eût jamais dû lui accorder? Connaissiez-vous quelqu'un qui soit plus dans la dépendance de la cour que M. Lacave-Laplagne, l'intendant de M. le duc d'Aumale? Et M. Dupin, n'est-il pas l'homme du roi, le membre de son conseil privé, qui est admis dans ses confidences les plus intimes? Ne l'a-t-on pas déjà accusé, l'année dernière, d'avoir écrit l'adresse sous la dictée de royales inspirations? M. Muret de Bord, en sa qualité de fabricant de draps, n'est-il pas adjudicataire de plusieurs marchés pour la fourniture des draps de l'armée? M. Jacques Lefebvre, M. Bignon, M. Delessert ne sont-ils pas aussi, et pour cause, les serviteurs les plus dévoués de la politique de M. Guizot? M. Dumon (du Lot) n'est-il pas vice-président du conseil-d'état? N'est-il pas, en cette qualité, soumis à tout ce que M. le garde-des-sceaux pourra exiger de lui? Quant à M. Passy, il a prouvé dans son bureau qu'il ne fallait pas le ranger parmi les adversaires du cabinet.

FEUILLETON DU CENSEUR.

BIOGRAPHIE DE CONDORCET,

Lue en séance solennelle de l'Académie des Sciences

PAR M. ARAGO, SECRÉTAIRE PERPÉTUEL.

(Suite. — Voir le Censeur des 5 et 6 janvier.)

Le principal ouvrage de Condorcet, celui qui me semble destiné à porter le nom de l'illustre secrétaire jusqu'à nos derniers neveux est la collection d'éloges des académiciens. J'ai étudié ces quatre volumes avec toute l'attention dont je suis capable. Je me suis attaché surtout à faire ressortir l'impartialité éclatante qui animait toujours notre confrère, même quand il racontait la vie des savants dont il avait eu le plus à se plaindre. J'ai opposé les jugements inédits de Voltaire, de d'Alembert, de Lagrange, à quelques critiques passionnées. Il faut le dire, au reste, ces critiques étaient peu importantes, et je puis sans inconvénient réserver pour l'impression cette partie fort développée de mon travail.

Nous avons suivi pas à pas, jusqu'ici, le géomètre, le secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences. Maintenant nous verrons notre confrère se jeter dans la polémique ardente des partis littéraires et philosophiques. Plusieurs fois il y paraîtra sans se nommer, pour ne pas augmenter, disait-il, les ennemis de sa cause de tous les ennemis de sa personne.

La Lettre d'un théologien à l'auteur du Dictionnaire des trois siècles est un des écrits les plus piquants qu'on ait publiés depuis bien des années. Cette brochure, sans nom d'auteur, a été attribuée généralement à l'illustre patriarche de Ferney. Jamais il n'a été trouvé plus gai dans sa critique et plus malignement bonhomme.

C'est en ces termes qu'une correspondance, devenue depuis publique et célèbre, annonçait, en 1774, l'apparition de l'opuscule anonyme de Condorcet.

Voltaire, à qui le secret n'avait pas été divulgué, écrivait à notre confrère, le 20 août 1774 : « Il y a dans la Lettre d'un Théologien des plaisanteries et des morceaux d'éloquence dignes de Pascal. » Le patriarche ne pouvait ensuite sans peine que, malgré le bruit public, l'abbé de Voisenon ne pouvait être l'auteur d'une pièce aussi remarquable. Quant à lui, Voltaire, il espérait échapper au soupçon, car la lettre supposait des connaissances mathématiques profondes, « et, ajoutait-il, depuis les injustices que j'essayai sur les éléments de Newton, j'ai renoncé, il y a quarante ans, à ce genre d'études. »

Les hardiesses de la Lettre d'un Théologien causèrent à Voltaire de très-vives inquiétudes; il s'en expliquait avec tout le monde. « Je ne veux pas, disait-il, à 83 ans, mourir ailleurs que dans mon lit. » En écrivant à M. d'Argental (17 août 1774), il caractérisait ainsi l'auteur de l'opuscule : « On ne peut être ni plus éloquent, ni plus maladroit. Cet ouvrage, aussi dangereux qu'admirable, armera sans doute les ennemis de la philosophie... Je ne veux ni de la gloire d'avoir fait la Lettre d'un Théologien, ni du châtiement qui la suivra... Je suis fâché qu'on ait gâté une si bonne cause, en la défendant avec tant d'esprit. »

Ailleurs Voltaire s'écriait : « Fallait-il donc se permettre de publier un ouvrage aussi audacieux, quand on ne commandait pas à 200,000 soldats! » L'auteur de Mérope déclarait enfin à toute occasion, sous toutes les formes, ne pas être l'auteur des lettres d'un théologien; mais, qu'on le remarque bien, c'était toujours dans un besoin de repos, dans la crainte des persécutions, et jamais dans un intérêt d'amour-propre.

Voyez au contraire si, lorsque M. de Tressan attribuait très-imprudemment à Voltaire l'épître médiocre d'un prétendu chevalier de Morton, Ecossais, le patriarche ne réclamait pas à la fois et avec une égale vigueur dans l'intérêt de l'homme et dans celui du poète. « Je suis, écrivait-il à Condorcet, le Marphorio à qui l'on attribue toutes les pasquinades... Je ne fais pas des vers tels que ceux-ci... tels que ceux-là...; c'est une honte de me les attribuer. Je me déciderai à prouver par écrit que ma prétendue épître ne vaut pas grand'chose. »

Rien de semblable, je le répète, ne se remarque dans les plaintes de Voltaire sur la Lettre d'un Théologien. La paternité qu'on lui impute le contrarie vivement, mais c'est seulement à cause des tracasseries qui peuvent en être la suite. Nulle part il ne dit, nulle part il n'insinue même que les suppositions du public aient blessé l'homme de lettres.

Je livre ces réflexions à tous ceux qui, dans leur aveugle passion, ont refusé à Condorcet de la finesse, de la gaieté, du style.

Dans la société de d'Alembert, notre ancien confrère, était devenu géomètre; Turgot lui inspira à son tour le goût de l'économie sociale : leurs idées, leurs espérances, leurs sentiments s'étaient complètement identifiés. Il serait vraiment impossible de citer un seul point d'une science si ouverte aujourd'hui à la controverse, sur lequel Turgot et Condorcet aient différé, même par d'imperceptibles nuances.

Ils étaient persuadés l'un et l'autre qu'en matière de commerce, « une liberté entière et absolue est la seule loi utile et même juste. » Ils croyaient que la protection accordée à un genre particulier d'industrie nuit à leur ensemble; que les précautions minutieuses dont les législateurs avaient

crû devoir surcharger leurs réglemens, fruits de la timidité et de l'ignorance, étaient, sans compensation aucune, la source de gênes, de vexations intolérables et de pertes réelles.

Turgot et Condorcet s'unirent plus étroitement encore, si j'ose le dire, sur la question spéciale du commerce des grains. Ils soutinrent que l'entière liberté de ce commerce était également utile aux propriétaires, aux cultivateurs, aux consommateurs, aux salariés; que, d'une autre manière, on ne pouvait réparer l'effet des disettes locales, faire baisser les prix moyens et diminuer l'échelle des variations, objet plus important encore, car les prix moyens servent à régler les salaires des ouvriers. Si ces principes rigoureux étaient une invitation formelle de ne jamais céder aux clameurs aveugles, aux préjugés populaires; d'une autre part, les deux économistes proclamaient hautement que, dans les temps de disette, le gouvernement doit des secours aux pauvres. Ces secours, ils ne voulaient pas les accorder en aveugles; ils auraient été le prix d'un travail.

Turgot et son ami professaient la maxime qu'il existe pour tous les hommes des droits naturels qu'aucune loi ne peut légitimement leur enlever. Parmi ces droits imprescriptibles, ils plaçaient en première ligne celui de disposer de son intelligence, de ses bras et de son travail. Nos philosophes voulaient donc l'abolition d'un grand nombre de formalités, souvent bizarres et toujours coûteuses, qui avaient fait de l'état d'ouvrier un odieux esclavage.

Si les maîtrises, si les jurandes étaient le désespoir des artisans, des ouvriers des villes, les corvées frappaient tout aussi sévèrement les ouvriers des campagnes.

Les corvées condamnaient à travailler sans salaire des hommes qui n'avaient que leur salaire pour vivre; elles permettaient de prodiguer le travail, parce qu'il ne coûtait rien au trésor royal. La forme des réquisitions, la dureté du commandement et la rigueur des amendes joignaient l'humiliation à la misère. Turgot et Condorcet s'étaient déclarés les plus ardents adversaires de cette cruelle servitude.

Les deux philosophes n'étaient pas de ces hommes qui deviennent tolérants pour le crime à force de le voir commettre. L'infâme trafic de la traite des nègres avait excité toutes leurs antipathies. Si le temps me le permettait, je pourrais transcrire ici une lettre toute récente de M. Clarkson, dans laquelle ce vénérable vieillard rend un hommage touchant aux efforts actifs de Condorcet en faveur de la sainte croisade qui a rempli sa longue vie. C'est donc très-légitimement, Messieurs, que notre David a placé sur les bas-reliefs de sa belle statue de Gutenberg la noble figure de l'ancien secrétaire de l'Académie parmi celles des premiers, des plus

— La commission de l'adressé s'est réunie aujourd'hui sous la présidence de M. Sauzet. Elle paraît devoir procéder à ses travaux avec assez de célérité, car on annonçait cet après-midi qu'elle serait en mesure de présenter son travail à la chambre lundi ou mardi prochain. Le ministère, qui exerce sur cette commission une influence toute puissante, a témoigné le désir qu'elle présentât son rapport le plus tôt possible. Plus la chambre sera promptement saisie, plus la minorité de l'opposition apparaîtra dans sa triste réalité, attendu que ceux de ses membres qui ne se sont pas encore rendus à leur porte n'arriveront sans doute que lorsque la grande épreuve sera faite.

Du reste, ce n'est pas seulement à l'absence de plus de cinquante membres de l'opposition qu'il faut attribuer le désir du ministère de précipiter la délibération de la chambre; M. Guizot qui craint toujours les retours de fortune, c'est-à-dire les coups de tête que pourrait faire M. Dufaure, souhaite de se soustraire à ce danger aussitôt que cela sera en son pouvoir; c'est pour cela que la session sera menée rapidement. On s'en tiendra au budget et aux lois sur les chemins de fer, et à moins que la chambre n'en décide autrement, on la renverra dans ses foyers au plus tard au mois de mai prochain.

— La *Gazette des Tribunaux* annonce aujourd'hui que c'est M. Hébert qui portera la parole, le 14 de ce mois, dans le procès intenté au *National* et à la *Gazette de France*.

On nous a assuré que ce magistrat venait d'être nommé officier de la Légion d'Honneur. Cette nomination ne nous surprendrait pas. Au reste, si elle n'a pas lieu maintenant, elle ne sera que retardée, car elle est décidée.

— L'enquête judiciaire à laquelle ont donné lieu les révélations de Brazier et de Colombier se poursuit avec une grande activité. Il paraît que ces révélations n'ont rien appris de nouveau sur les événements du 13 septembre, et qu'elles portent uniquement sur l'organisation des sociétés secrètes. Elles ne donneront donc lieu qu'à des procès pour association illicite.

Quénisset, Colombier et Brazier continuent à être fort bien traités dans leur prison.

Leur commutation de peine n'a pas encore été annoncée dans le *Moniteur*, parce qu'aussitôt qu'elle sera publiée, il faudra les faire partir pour le Mont-Saint-Michel. Il dépendra donc d'eux de prolonger leur séjour à Paris en paraissant livrés à des doutes et à des hésitations qui pourront laisser croire qu'ils ont encore quelque chose à dire.

— Il y a quelques mois, nous avions vu avec regret le *Radical du Lot* suspendre ses publications. Sept procès dans l'espace de quatre ans, amendes exorbitantes et telles qu'une, entre autres, dépassa le chiffre de 10,000 f., spoliation des annonces judiciaires quand le département ne comptait qu'un journal, et c'était le *Radical*; voilà ce que valut à cette feuille son indépendance. Le *Radical* dut succomber.

Aujourd'hui ce journal relève son drapeau et reprend le cours de ses publications sous le patronage d'une association de patriotes qui se sont engagés à le soutenir pendant cinq ans contre toutes les persécutions du pouvoir.

— Les journaux de Paris ont déjà publié les listes du jury pour la première et la seconde quinzaine de janvier. A l'inspection de ces listes, il est facile de voir que la liste générale du jury a été composée exclusivement en vue des procès de presse. Le pouvoir veut tuer tous les journaux indépendants, et pour cela il abuse, avec une audace qui ne prend pas même la peine de se dissimuler sous quelque apparence d'équité, du droit que la loi lui donne de faire préparer par ses préfets la liste des jurés. Ce qui s'est passé à Paris s'est également passé dans les départements.

— Les journaux américains contiennent une volumineuse correspondance échangée entre le cabinet anglais et le ministre des Etats-Unis à Londres, au sujet du droit de visite.

Plusieurs navires américains, on le sait, ont été saisis sur la côte d'Afrique par des croiseurs anglais. Réparation a été demandée par le ministère de l'Union à l'Angleterre, qui, fidèle à ses habitudes, a refusé.

Tel est le sujet de la correspondance en question. Cette correspondance a été communiquée au congrès de Washington, et une vive discussion s'est engagée à ce sujet. L'esprit de cette discussion est très-menaçant et très-hostile pour les prétentions de l'Angleterre. La majorité paraît décidée à pousser les choses à la dernière extrémité.

Ce qui ajoute à la gravité de ce débat, c'est que de nouveaux attentats viennent d'être commis par la marine anglaise contre l'indépendance du pavillon américain. Un bâtiment portant ce pavillon, le *William*, a été abordé dans le port de Galénas par le brick anglais le *Dolphin* et visité malgré les protestations de l'équipage. Ce fait, quand il sera connu en Amérique, ne pourra manquer d'y accroître l'irritation.

L'Angleterre, qui, malgré ses rodomontades, ne désire cependant point la guerre avec l'Amérique, vient de changer lord Ashburton de régler tous les points litigieux qui divisent les deux gouvernements. Il a été dépêché à Washington en ambassade extraordinaire, mais nous croyons que l'Angleterre en sera pour ses frais de négociation.

BULLETIN DE LA BOURSE DE PARIS DU 4 JANVIER.

Les cours ont éprouvé aujourd'hui une légère amélioration. Le premier cours de la rente a été 78 40, et la rente est montée jusqu'à 78 55. Elle n'a pu cependant surmonter ce cours; elle est retombée à 78 40, et elle a fermé au parquet à 78 45. Elle est restée dans la coulisse à 78 42 1/2.

Cinq 0/0, 117 00. — Quatre et demi 0/0, 000 00. — Quatre 0/0, 101 50. — Trois 0/0, 78 25. — Banque, 3345 00. — Obligations de Paris, 1270 00. — Naples, 106 50. — Dette active d'Espagne, 00 0/0. — Etats Romains, 103 1/2. — Cinq 0/0 belge, 102 3/4. — Trois 0/0 belge, 00 00. — Banque belge, 750 00. — Caisse Lafitte, 5020 00, 000 00. — Emprunt de 1841, 85 00.

ADHESIONS A LA DECLARATION DE LA PRESSE PARISIENNE.

Aux nombreuses adhésions que le *Censeur* a déjà enregistrées, nous devons ajouter celle du *Réparateur* dont le dernier paragraphe est conçu en ces termes :

En signant la déclaration, le *National*, pas plus que la *Gazette* et la *Quotidienne*, pas plus que le *Censeur*, pas plus que le *Réparateur* n'ont abdiqué leurs opinions. Tous ils ont reconnu la nécessité de consentir à des concessions mutuelles et de faire taire les intérêts de ces opinions devant des intérêts plus graves. Et, en effet, les intérêts de tous vaudraient-ils moins que les intérêts de quelques-uns seulement? La France n'est-elle pas plus qu'un parti? Cette idée a pénétré dans la presse; c'est évidemment un progrès, et nous avons le droit de nous en féliciter.

On lit dans un journal :

Depuis cinquante ans, nous n'avons fait que du mal à l'Espagne; il y a quelques mois, nous avons paru encourager une insurrection qui devait mettre ce pays en feu et qui pouvait y perpétuer une affreuse guerre civile entre trois partis ennemis. Cependant l'Espagne vient d'accueillir avec des honneurs inaccoutumés notre ambassadeur; son gouvernement a fait tout dans cette circonstance pour montrer ses bonnes dispositions à l'égard de la France. Et voilà qu'au milieu même de cette espèce de triomphe que l'on ménage à M. de Salvandy, celui-ci blesse l'opinion libérale de l'Espagne, en faisant revivre les anciennes prétentions des ambassadeurs de famille, et exige que le gouvernement espagnol fasse plier ses propres usages sur le point le plus délicat. C'est le régent lui-même que nous avons maltraité jusque dans un document officiel, c'est le régent qui doit se tenir à l'écart et renoncer à une marque publique de déférence que l'Espagne a l'habitude de lui voir accorder par tout le monde! De quel côté est le tort? Quel est, de bonne foi, le gouvernement qui pourrait chercher ici une occasion de rupture? Plus le gouvernement espagnol comble d'honneurs notre représentant, plus notre représentant exige de sacrifices de la part du gouvernement espagnol!

Les prétentions de la cour des Tuileries, au point de vue constitutionnel, n'ont point de sens; elles ne peuvent en avoir un qu'au point de vue des monarchies du droit divin.

On écrit de la Franconie, 25 décembre :

« A dater du printemps prochain, les travaux du chemin de fer entre Nuremberg et Rameberg seront poussés avec une telle activité que, sinon toute la section, au moins les divisions d'Erlangen et de Forchheim pourrout être achevées pour l'automne. L'adjacation publique de 120,000 quintaux de rails pour le chemin de fer aura lieu sous peu à Nuremberg. La *Gazette universelle* de cette ville croit que les fabricants allemands pourrout maintenant entrer en lutte sérieuse avec les Belges pour de telles livraisons. Pour le moment nous en doutons encore.

« L'entreprise de l'établissement d'un service de bateaux à vapeur sur le Mein trouve beaucoup plus de sympathies; la banque de Nuremberg s'y intéresse pour vingt-quatre actions. Le capital de la société sera d'un peu au-delà d'un million de francs.

« D'après des lettres de Munich, des banqueroutes secondaires continuent à se manifester d'une manière assez inquiétante. Un fonctionnaire du département des finances, grand spéculateur en fonds publics, M. de Neumann, d'une famille mecklenbourgeoise, vient de terminer sa vie en se précipitant dans le Lech. Il laisse dans les caisses de l'état un déficit de 250,000 fr. Le public munichois se préoccupe vivement de cette affaire.

« On connaît maintenant les conditions sous lesquelles la principauté de Lippe-Detmold est entrée dans l'union douanière allemande. La garde des frontières sera confiée à des douaniers prussiens, et la Prusse représentera dans les négociations de l'union le prince de Lippe qui n'aura pas de voix particulière dans l'assemblée des états réunis. »

On écrit de Vienne, 21 décembre :

« L'empereur a autorisé l'établissement de trois grandes lignes de chemins de fer : l'une de Vienne à Prague, l'autre de Vienne à la frontière de Bavière, et la troisième de Vienne à Trieste. Ces chemins de fer seront exécutés aux frais de l'état. Ils se rattacheront à ceux déjà existants. Cette circonstance explique la hausse des chemins de fer depuis un mois. Il est question d'établir une communication avec la Hongrie à l'aide d'un che-

min de fer. On ne parle pas positivement d'une accession de l'Autriche à l'union des douanes allemandes; néanmoins on espère qu'elle aura lieu plus tard. »

On a remarqué avec surprise l'absence de M. le ministre de Russie, lors de la présentation au roi du corps diplomatique. Ce diplomate s'est fait excuser pour cause d'indisposition. Mais ce qui n'est pas moins surprenant, c'est qu'aucun membre de l'ambassade ne l'a remplacé, et qu'aucun sujet russe n'a demandé à être présenté au roi et à la famille royale.

De pareils faits donnent lieu à de nombreux commentaires. Les plus accrédités sont que, sans doute, des instructions venues de Saint-Petersbourg prescrivaient l'indisposition du ministre et la conduite des sujets russes.

Plusieurs membres des conseils-généraux de l'agriculture, du commerce et des manufactures, s'étant présentés aux réceptions du château des Tuileries sans avoir revêtu un costume, n'ont pas été admis. M. Mimerel, président du conseil-général des manufactures, ayant demandé l'explication de ce refus, a obtenu pour réponse que les députés seuls avaient le privilège de pénétrer au château en habit noir. Sur les vives réclamations des membres du conseil, il a été répondu que l'affaire était grave et qu'on en référerait au roi.

On lit dans le Temps :

M. Cavel, ex-républicain, ex-saint-simonien, ex-napoléonien, qui fut attaché comme secrétaire 1^{er} à la personne de la reine de Naples, 2^e au prince Louis, vient d'être nommé sous-préfet de Nantua.

M. Thiers vient d'écrire à M. le maire d'Aix que l'administration ne songe pas à classer parmi les routes royales celle de Salon à Marseille. Il ajoute que l'établissement de l'école d'arts et métiers, un moment entravé par l'opposition d'un inspecteur-général à la cession du local de la Charité, est maintenant en bonne voie et sera entièrement fini aussitôt que la délibération du conseil-général sera parvenue au gouvernement.

« Relativement au chemin de fer, le conseil des ponts-et-chaussées n'examinera que les questions de construction; celles de subvention viendront plus tard. Si le chemin de fer est construit par une compagnie, on pourra lui imposer l'obligation de faire un embranchement sur Aix; mais si l'état construit lui-même, il serait possible qu'il ne s'occupât que de la ligne principale et laissât le reste aux compagnies parties ulières.

Le ministère continue à dépouiller la ville d'Aix des tableaux de grands maîtres qu'elle possède et qu'il remplace par des ouvrages modernes. Le *Vingt Mars* de Gros, escamoté par M. Thiers, orne depuis plusieurs années la galerie de Versailles, et voilà qu'un paysage de Lapito vient d'être cédé au gouvernement en échange d'un tableau de M. Watelet représentant une vue de Lyon.

On lit dans le Progressif de Limoges :

La troisième chambre de la cour royale a prononcé, le 31 décembre, son arrêt sur notre second procès. Le *Progressif* est condamné à huit mille francs de dommages-intérêts envers M. Bourdeau, aux frais et à un grand nombre d'insertions dans divers journaux.

M. Ardillier, imprimeur du *Progressif*, a été mis hors de cause.

Nous n'avons rien à dire en ce moment sur cet arrêt qui va, comme le précédent, être déferé à la cour suprême. Après les débats solennels qui ont eu lieu, après la sévérité inouïe de la condamnation, malgré l'offre de preuve, toutes réflexions seraient superflues. Chacun comprend parfaitement le sens et le but de cet arrêt.

Que M. Bourdeau se glorifie des 15,500 fr. que la troisième chambre de la cour royale vient de lui adjuger, qu'il se glorifie de ces arrêts par lesquels il sera constaté que la preuve a été offerte et non admise, nous n'en continuerons pas moins à paraître jusqu'à ce que la liberté de la presse soit définitivement éteinte en France. Quant aux arrêts rendus contre nous, ils seront cassés, nous n'en doutons pas, et ils resteront comme un témoignage de la lutte périlleuse que nous avons eu à supporter.

On lit dans le Patriote des Alpes :

M. le maire recenseur publie triomphalement un état des maisons qui ont été fermées à lui et à son adjoint, et le nombre ne s'en élève pas à plus de quatorze pour six rues.

Il faut remarquer d'abord qu'avec la division des propriétés bâties à Grenoble et le grand nombre de locataires que chaque maison contient, compter le nombre de maisons fermées, c'est ne rien dire; nous sommes mêmes étonnés qu'il y en ait eu un aussi grand nombre.

Il fallait parler des appartements. Il fallait ensuite ne pas équivoquer, et quand les recenseurs mentionnaient les portes qui se sont refermées sur eux, pour être tout-à-fait vrais, ils devaient mentionner aussi celles auxquelles ils ont vainement frappé.

Ils devaient dire qu'ils ne se sont pas présentés partout; et s'ils passaient négation de ce fait, nous leur aurions cité l'appartement que possède, dans la rue Neuve, M. Néroud, gérant du *Patriote des Alpes*, appartement qu'ils ont oublié de recenser.

Ils devaient ajouter que la plupart du temps ils ne montent pas aux étages supérieurs, se contentant d'informations prises au rez-de-chaussée ou au premier, et qu'enfin, quand on leur ouvre, leur discrétion est extrême, faisant semblant d'accepter la moindre indication qu'on leur donne et s'en tenant pour satisfaits.

C'est que leur travail est déjà fait dans le bureau. Leur promenade, qui durera dix à douze jours encore et pour laquelle nous leur souhaitons beaucoup de plaisir, n'est qu'un simulacre de recensement, une véritable

ardents ennemis du « honteux brigandage qui, depuis deux siècles, dépeuplait en le corrompant le continent africain. »

A la mort de Louis XV, la voix publique appela Turgot au ministère. On lui confia d'abord la marine, un mois après (le 24 août 1774) les finances.

Dans sa nouvelle et brillante position, Turgot n'oublia pas le confident intime de ses pensées économiques et philosophiques; il nomma Condorcet inspecteur des monnaies. Condorcet accepta cette faveur en des termes qui me semblent mériter d'être conservés; les voici :

« On dit dans un certain public que l'argent ne vous coûte pas, quand il s'agit d'obliger vos amis. Je serais désolé de donner à ces propos ridicules quelque apparence de fondement; je vous prie donc de ne rien faire pour moi dans ce moment. Quoique peu riche, je ne suis pas pressé. Laissez-moi remplir la place de M. de Forbonnais; chargez-moi d'un travail important : de la réduction des mesures, par exemple; attendez enfin que mes efforts aient vraiment mérité une récompense. »

Lorsque Turgot, devenu ministre, voulut réaliser les améliorations qu'il avait conçues comme simple citoyen; lorsque le contrôleur-général des finances se trouva en face de la cupidité des courtisans, de la morgue des parlements et de l'esprit de routine de presque tout le monde; lorsque des soulèvements redoutables eurent fait naître des doutes sur la bonté de ses plans, Condorcet ne resta pas simple spectateur de la lutte : il s'y mêla, au contraire, avec une ardeur extrême.

C'est à la réfutation de l'ouvrage de Necker contre la libre circulation des grains qu'il consacra plus spécialement sa plume. Une première fois il adopta la forme ironique dans la prétendue *Lettre d'un laboureur de Picardie à M. Necker*, prohibitif. Voltaire, à cette occasion, écrivait à notre confrère, le 7 août 1775 :

« Ah! la bonne chose, la raisonnable chose et même la jolie chose que la *Lettre au prohibitif*! Cela doit ramener tous les esprits, pour peu qu'il y ait encore à Paris du bon sens et du bon goût. »

Je n'oserais pas dire que le bon goût et le bon sens avaient déserté la capitale; mais je sais que la spirituelle *Lettre au prohibitif* ramena peu de monde, et que Condorcet se crut obligé de publier une nouvelle réfutation, plus détaillée, plus méthodique, plus complète, de l'ouvrage du célèbre et riche banquier genevois.

Ce second écrit était modestement intitulé : *Réflexions sur le commerce des blés*. L'auteur y étudiait successivement comment les subsistances se reproduisent, comment on peut réparer la différence qui peut se manifester dans les récoltes d'un lieu à l'autre, la manière dont se propor-

tionnent les salaires. Il traitait du prix moyen et de son influence, de l'égalisation des prix, des effets de la liberté indéfinie du commerce, des avantages politiques de cette liberté. Condorcet examinait ensuite les prohibitions, soit d'une manière générale, soit dans leurs rapports avec le droit de propriété et avec la législation. Descendant enfin de ces abstractions à des questions un tant soit peu personnelles, quoique dégagées de noms propres, il se demandait comment les auteurs prohibitifs avaient acquis de la popularité; il cherchait l'origine des préjugés du peuple proprement dit, et de ceux qui, au sujet du commerce des blés, étaient peuple sans s'en apercevoir. Il complétait enfin son œuvre par des réflexions critiques touchant certaines lois prohibitives et les obstacles qui s'opposaient alors au bien que la liberté pouvait produire.

Toutes les faces d'un très-difficile problème avaient été ainsi franchement abordées, d'un style mâle et sévère. L'ouvrage n'était pas une simple brochure; il embrassait plus de 200 pages d'impression. Sa publication excita un soulèvement général parmi les nombreux clients de Necker. Des personnages du plus haut rang dans les lettres devinrent aussi, à partir de cette époque, les implacables ennemis de Condorcet. L'Académie des sciences et l'Académie française elles-mêmes ressentirent d'une manière fâcheuse, et pendant de longues années, l'effet de ces tristes discordes.

L'esprit dégagé de toute prévention, je me suis demandé, Messieurs, si notre confrère n'outrepassa en cette circonstance les bornes d'une critique légitime. Je ne suppose pas qu'on ait voulu lui contester la faculté, dont il usa suivant sa conscience, de présenter l'écrit de Necker comme une simple traduction, en langage plus grave, plus pompeux, des célèbres dialogues de l'abbé Galiani.

Je crois que Condorcet était aussi dans son droit en rappelant à cette occasion « une statue grecque élégante et svelte qu'un empereur romain fit doré, et qui perdit toutes ses grâces. » Ceci écarté, en parcourant l'ouvrage de l'ancien secrétaire de l'Académie, je n'y trouve plus qu'une note qui ait pu exciter l'irritabilité des plus chauds partisans de Necker. Cette note fait mention d'un grand seigneur, désigné seulement par des initiales, qui avait fait une mauvaise traduction de Tibulle. Ses amis, inquiets, voyaient d'avance les critiques troubler son bonheur, et cherchaient à le consoler : « Ne craignez rien pour ma réputation d'auteur, » leur dit-il, je viens de prendre un meilleur cuisinier.

La voilà donc connue, la terrible épigramme qui troubla la cour et la ville, qui porta la discorde au sein des deux académies, qui mit en danger la liberté de notre confrère. J'étais donc très-disposé à la blâmer, j'y

mettais pour unique condition que Condorcet ne se trouvait pas en état de légitime défense; que Necker et ses adhérents n'avaient dirigé contre lui et contre Turgot aucune parole blessante. Or, tel n'était pas, à beaucoup près, l'état des choses.

Buffon écrivait au célèbre banquier : « Je n'avais rien compris à ce jargon d'hôpital de ces demandeurs d'aumônes que nous appelons économistes. »

Necker accusait les mêmes écrivains « de chercher à tromper les autres et de s'en imposer à eux-mêmes. » Il les peignait comme des imbéciles, et s'oubliait même au point de les comparer à des bêtes féroces. Sa brochure contre la libre circulation des grains avait d'ailleurs été publiée d'une manière inopportune, entre les émeutes sanglantes de Dijon et de Paris.

C'est à vous de décider, Messieurs, si celui-là avait bien le droit de se plaindre, qui, après s'être servi d'une dague, n'avait reçu de son adversaire qu'une piqure d'épingle.

Je disais tout-à-l'heure comment Condorcet entra dans l'administration des monnaies; il en sortit avec non moins de noblesse. Dès que Necker devint contrôleur-général des finances, notre confrère écrivit à M. de Maurepas :

« Je me suis prononcé trop hautement sur les ouvrages de M. Necker et sur sa personne, pour que je puisse garder une place qui dépend de lui. Je serais fâché d'être dépourvu, et encore plus d'être épargné par un homme dont j'aurais dit ce que ma conscience m'a forcé de dire de M. Necker. Permettez donc que ce soit entre vos mains que je remette ma démission. »

Condorcet se mit sur les rangs, en 1782, pour remplacer Saurin à l'Académie française; il ne l'emporta sur Bailly, son concurrent, que d'une seule voix.

« C'est, une des plus grandes batailles que d'Alembert ait gagnées contre Buffon », mandait Grimm à son correspondant d'outre-Rhin. Je lis ailleurs que ce jour-là on fit assaut de finesse à l'Académie, comme dans un conclave. La Harpe ne donnait pas une moindre idée du zèle dévorant qu'on avait montré de part et d'autre, quand il rapportait qu'à l'issue du scrutin d'Alembert s'était écrié en pleine Académie : « Je suis plus content d'avoir gagné cette victoire que je ne le serais d'avoir trouvé la quadrature du cercle. »

La défaveur que cette nomination fit rejaillir sur Condorcet, et dont l'expression non déguisée se lit dans la plupart des écrits de l'époque, m'a paru vraiment inexplicable. Les titres littéraires de Bailly avaient-ils donc

comédie dans laquelle le beau rôle n'est pas pour le maire et son adjoint. C'est, aux dépens de leur amour-propre, une satisfaction donnée à l'amour-propre ministériel.

Chronique.

LYON.

On ne peut plus dire maintenant où s'arrêtera l'audace des voleurs. Il ne se passe pas de semaine que nous n'ayons à signaler des entreprises plus extraordinaires les unes que les autres et toujours exécutées avec un succès inexplicable. Des diligences ont été dévalisées, des magasins ont été pillés, des coffres-forts ont été fracturés; c'est maintenant le tour de la poste aux lettres. Des voleurs se sont introduits pendant la nuit dans le bureau de la poste restante et y ont enlevé une somme de six mille francs; la poste pénètre dans le bureau des envois d'argent par un guichet et ont essayé de forcer la caisse, mais leurs efforts ont été vains, et ils se sont retirés sans avoir été entendus ni par la factionnaire ni par le concierge. Il paraît que l'auteur ou les auteurs de ce vol connaissent parfaitement les lieux. (Rhône.)

— La fontaine de la place Sathonay est commencée depuis une année et demie, la statue de Jacquard a été élevée sur son piédestal il y a seize mois, et cependant ce monument si simple et si modeste n'est point achevé; deux ouvriers à peine y travaillent par moments. Au train dont va ce travail, une année au moins sera indispensable encore pour le terminer entièrement.

Que ne pourrions-nous pas dire aussi à propos du pont Seguin? Il y a quatorze mois qu'il n'existe plus; il y a une année qu'un espace immense a été pris sur la voie publique pour y établir les chantiers de construction. Rien n'est commencé, tout est dans le même état qu'au 10 novembre 1840, et cependant l'utilité de cette voie de communication entre la partie centrale et la partie ouest de notre ville n'est pas contestée. Ces exemples de lenteur fournis par le présent ne peuvent pas rassurer complètement pour l'avenir. (Courrier.)

— La police a arrêté ces jours derniers, dans un magasin de la rue Clermont, la nommée Catherine Reynaud, âgée de 18 ans, de Bourgoin (Isère), au moment où elle s'emparait d'un châte. L'arrestation de cette femme a fait découvrir une grande quantité de marchandises volées qui ont été reconnues par leurs propriétaires; elle a été écrouée à la maison d'arrêt de Roanne, sous l'accusation de dix-sept vols.

— On a enfin terminé mardi l'établissement de la pose des couloirs en bois devant servir à l'introduction du public dans la salle des Célestins et à maintenir l'ordre à l'entrée de ce théâtre, où, dans toutes les grandes occasions, et particulièrement aux représentations des *Pilules du Diable*, l'encombrement de la foule donne toujours lieu à des accidents plus ou moins graves.

— M. le docteur Bonnet, chirurgien en chef de l'Hôtel-Dieu et professeur de notre école de médecine, vient de publier un ouvrage important qui a pour titre : *Traité des sections tendineuses et musculaires dans le strabisme, la myopie, la disposition à la fatigue des yeux, le bégaiement, les pieds-bots, etc.*

— On nous rapporte qu'une affinerie de métaux anciennement située rue de la Préfecture, et qui avait cessé de fonctionner depuis environ une année, vient de reprendre ses travaux. Cette industrie, qui emploie une grande quantité d'acide sulfurique à l'état d'ébullition, se classe naturellement au premier rang des industries insalubres. Plusieurs pétitions tendant à faire transporter l'établissement dont nous parlons hors de la ville ont été adressées dans le temps à l'autorité qui les a passées sous silence. Cependant il fut constaté en 1838 et 1839 par des rapports de police que le dégagement des gaz sulfureux portait à une distance notable la destruction dans les quartiers voisins. Nous appelons donc de nouveau l'attention de l'autorité sur cet établissement, afin qu'il soit pris, s'il y a lieu, une décision conforme à l'intérêt et à la salubrité publique.

— On se plaint que les trottoirs du pont de la Guillotière soient journalièrement, et particulièrement le dimanche, obstrués par des étalages de marchands ambulants qui embarrassent ainsi la voie publique et nuisent à la circulation. Nous croyons qu'il suffit de porter ces faits à la connaissance des autorités municipales de Lyon et de la Guillotière pour que les administrations des deux villes prennent telles mesures qu'elles jugeront convenables pour assurer la circulation sur cette voie importante de communication.

DÉPARTEMENTS.

— On écrit du Pont-Saint-Esprit, en date du 2 janvier, que les bateaux à vapeur de remonte sont tous arrêtés au-dessus de la seule arche du pont praticable pour la montée. Il s'est amassé en cet endroit un banc de gravier en forme de demi-cercle recouvert

à peine de 55 centimètres d'eau, et, attendu que les bateaux, avec leur charge, ne tirent pas moins de 90 centimètres à 1 mètre 50 centimètres, la navigation sur ce point est complètement interrompue.

Cette partie du fleuve est une de celles qui ont été plusieurs fois désignées à M. le ministre des travaux publics comme ayant un urgent besoin d'endiguements pour ramener dans l'arche marinière le courant des eaux trop divisé.

Il serait cependant d'un haut intérêt pour le commerce que le gouvernement s'occupât enfin de ces réparations si nécessaires, qui n'exigeraient pas des dépenses bien considérables.

Sous le rapport financier, il importe encore plus à l'Etat qu'au commerce de ne pas retarder ces travaux partiels qui rendraient bientôt le Rhône navigable durant la plus grande partie de l'année. Les obstacles qui arrêtent habituellement la navigation par les grosses comme par les basses eaux étant une fois enlevés, et la circulation sur le fleuve devenant par là plus active, le trésor public aurait bientôt récupéré à gros intérêts ses avances de fonds. Aucun placement ne saurait être plus productif.

SOIES. — L'année 1842 se présente bien, toutes les lettres de nos correspondants s'accordent pour l'annoncer. La marchandise, sans être trop abondante ni oubliée dans les magasins, ne manque sur aucun marché. Les prix sont bien soutenus, et les acheteurs, malgré la foire prochaine d'Aubenas, foire où les ballots de soie se portent par centaines, ne se tiennent pas trop en réserve.

A Romans, vendredi, le marché a été favorisé par un temps superbe. Il s'est vendu quelques balles grèges ordinaires de 26 f. 50 c. à 27 f. le mi-kilog.

A Aubenas, samedi, les vendeurs et acheteurs rendaient leurs visites. Il ne s'est rien vendu; mais les prix n'ont subi aucune dépréciation. Il en a été de même à Joyeuse, Privas (Ardèche), Alais, Saint-Jean-du-Gard, Bagnols, Nîmes, etc.

A Avignon, et Cavaillon, il y a eu quelques petits marchés conclus sur les tramettes et organais, aux prix indiqués dans notre bulletin de mardi dernier.

A Marseille, le dépôt augmente tous les jours. A la date du 30 décembre, on comptait sur la place environ 1,700 balles de soies de tous pays et de toutes qualités. Malgré cela, les ventes sont peu nombreuses et peu importantes; mais les prix restent fermes, et c'est là l'important devant les besoins qui déjà se font partout sentir.

Lyon et Saint-Etienne travaillent. La fabrique expédie tous les jours; elle ne paraît pas s'être beaucoup ressentie des dernières nouvelles des Etats-Unis. Il est vrai que mieux vaut ne rien vendre que de vendre sans espoir de paiement, ce qui n'est pas impossible quand c'est pour MM. les Américains qu'on travaille.

Le nouveau mode de conditionnement Talabot n'est pas encore installé. Au premier jour, nous ferons connaître le mouvement de la condition de Saint-Etienne et de Lyon pendant l'année dernière.

REVUE DE L'ANNÉE. — 1841 n'a pas été une mauvaise année pour les soies. Propriétaires, fileurs, mouliniers, fabricants n'ont pas à s'en plaindre autant qu'ils le disent. Les cocons se sont bien vendus, trop peut-être, puisque, après les avoir payés de 4 f. 60 c. à 5 f. et 5 f. 10 c. le kilog., beaucoup de fileurs ont été forcés de revenir sur leurs pas. Les étoffes unies et façonnées se sont aussi toujours assez bien soutenues à l'extérieur comme à l'intérieur. Lyon, Saint-Etienne, Nîmes et Avignon, malgré quelques mouvements divers dans les ventes et dans les prix, ont traversé l'année sans éprouver aucune de ces crises terribles qui frappent tout le monde et ont tant de fois laissé de sanglantes traces aux rues de Lyon. A part l'adoption aux Etats-Unis du désastreux tarif de 20 0/0, nous ne voyons aucun fait important, rien qui distingue cette année des autres, et n'étaient ce tarif lui-même et quelques petits mouvements d'oscillations pendant le troisième trimestre, nous n'hésiterions pas à dire que 1841 a été une bonne année courante, tant sous le rapport des ventes de l'intérieur et du dehors que sous celui des prix qui, sur tous nos marchés du moins, se sont généralement maintenus dans de raisonnables limites.

En effet, du 1^{er} janvier au 20 juin, les soies grèges de la Drôme, de l'Ardèche et du Gard sont restées aux cotes de 26 f. 50 c. à 27 f. 50 c. pour les qualités ordinaires, 14/16 den.; 28 à 29 f. pour les qualités courantes, 12/14; den.; 29 à 31 f. et même 32 f. pour les 10/12 et 9/10 deniers, qualités choisies, toujours le demi-kilog.

Dans le 2^e semestre, du 1^{er} juillet (après la récolte) jusqu'au 31 décembre, il y a eu des moments de calme prolongé où les ordinaires sont descendues à 24 f., les courantes à 26 f. 50 c., et les qualités de choix à 28 f. plus haut prix. Mais ensuite il y a eu reprise. Pendant les derniers mois, les cotes ont été à peu près celles du commencement de l'année. Aujourd'hui, c'est encore : ordinaires, 26 f. 50 c. à 27 f.; courantes, 27 à 28 f.; choisies, 29 f. à 30 f. le demi-kilog.

Aussi, nous le redisons, sans être une bonne année, l'année 1841, exempte de ces crises funestes qui arrêtent toutes les transactions et font chômer des milliers de métiers sur les places de Lyon, Saint-Etienne, Nîmes et Avignon, est une année ordinaire, avec ses oscillations de hausse et de baisse dans les prix, ses mouvements de calme et d'activité dans la vente.

Nouvelles étrangères.

TURQUIE.

CONSTANTINOPLE, 17 décembre. — Il y a eu samedi dernier, 11 de ce mois, conseil, comme à l'ordinaire, à la Porte; cependant, vers la fin de

la séance, le grand-visir fut mandé au palais impérial où il se rendit incontinent. On ne sut pas d'abord ce qui s'était passé dans cette réunion; mais le lendemain Mustapha-Pacha, séraskier, a été à son tour appelé, et l'ordre lui fut donné de se rendre à Damas, avec mission de mettre un terme aux troubles qui ont éclaté en Syrie et d'organiser enfin sur des bases convenables l'administration de cette province. Mustapha part demain, et Muktar-Bey, un des membres du conseil de justice l'accompagne en qualité de conseiller. Pendant son absence, le ministère de la guerre a été confié à Tahir-Pacha. Jakoub-Pacha, gouverneur d'Andrinople, a également reçu l'ordre de se rendre en Syrie.

Loin de progresser dans la voie de la réforme, nous reculons de plus en plus vers l'ancien système. Le ministère du commerce vient d'être supprimé, et les affaires commerciales seront portées, comme par le passé, à la grande douane. On parlait même hier de la prochaine et solennelle abrogation du hatti-scheriff de Gulhané. Ce n'est pas la peine; il y a longtemps que le hatti-scheriff n'est plus qu'une lettre morte. Les coups de bâton sont largement distribués chaque jour à tort et à travers, et bien sûr sera celui qui viendrait, le hatti-scheriff à la main, prouver à quelque pacha qu'il n'a pas le droit de prendre telle mesure arbitraire ou inique.

Le grand-visir a reçu la semaine dernière les visites de félicitations du corps diplomatique.

— On écrit de Constantinople, 8 décembre, à la *Gazette d'Augsbourg* : « Les vaisseaux armés qui se trouvent encore dans le port ont été divisés en deux escadres particulières, ayant chacune six vaisseaux de haut-bord; l'une est destinée à se rendre dans le golfe de Volo l'autre, paraît-il, doit se rendre en Candie. Le capitaine-pacha et Walker-Pacha ont reçu le commandement des deux expéditions. D'après ce que dit la Porte, ces deux escadres sont destinées à imposer aux populations chrétiennes de la Roumélie et à traverser les projets des philorthodoxes grecs. Mais personne ne doute qu'une division de la flotte turque ne doive se rendre à Tunis pour remplacer le bey actuel par un pacha turc et amener ce pachalik à se trouver dans une sujétion plus rigoureuse de la Porte. »

EGYPTE.

ALEXANDRIE, 24 décembre. — Les dernières lettres de Beyrouth, en date du 8 de ce mois, nous apprennent enfin que les Anglais ont évacué la Syrie le 4 décembre; les troupes qui y restaient encore et le matériel se sont embarqués sur un vaisseau de la marine britannique. La Syrie est toujours livrée à une excessive agitation. Les chrétiens ont eu quelques avantages sur les Druses; mais les revers inouïs qui les ont accablés les empêcheront pendant long-temps de reprendre leur énergie, d'autant plus que le gouvernement turc les persécute à outrance. Un montagnard chrétien, qui avait, par mégarde et sans aucune intention offensive, déchargé son arme dans la campagne, a été saisi et a péri sous le bâton. Il est faux que le patriarche maronite se soit jeté, comme on l'avait prétendu, dans les bras des Anglais.

Les nouvelles du Caire sont toujours sans intérêt. Le pacha était en route pour retourner à Alexandrie. Le nouveau tarif de la douane et la réduction du cours des monnaies de Constantinople sur notre place ont introduit le désordre dans nos affaires; cependant l'administration ne s'est pas décidée à recommencer ses ventes. Un grand nombre de navires chôment dans le port et les frets vont toujours en déclinant.

CHINE.

Les lettres et les journaux des Indes apportent d'importantes nouvelles de la Chine. Les Anglais poursuivent vigoureusement leurs hostilités contre les Chinois. La trêve a été rompue à Canton; cette ville a dû encore être bloquée. Amoy a été pris. Chusan est occupé. Les troupes britanniques ont brûlé une foule de villages sur les bords de la rivière de Canton. Wongtong a été détruit, c'était la seule fortification qui restait encore debout près du Bogue. Pékin est très-probablement tombé au pouvoir des Anglais.

— On lit dans l'*Overland-Bombay* du 1^{er} décembre :

Par l'arrivée du paquebot *le Mor*, qui est entré le 24 de ce mois dans notre port, nous avons reçu des nouvelles de Macao qui vont jusqu'au 9 octobre et des détails sur les mouvements des troupes de l'expédition chinoise jusqu'au 11 septembre, époque à laquelle l'escadre est arrivée au 17^e degré de latitude nord, entre Ningpo et Chusan. Amoy a été pris le 28 août. Voici comment le plénipotentiaire Pottinger rend compte de ces importants événements :

Circulaire adressée aux sujets de Sa Majesté Britannique en Chine.

Le plénipotentiaire de Sa Majesté a la haute satisfaction d'annoncer que la ville d'Amoy, avec sa longue et formidable ligne de batteries, sa flotte de bateaux d'artillerie et de jonques de guerre, et ses cinq cents canons, est tombée en notre pouvoir le 23 du courant, après une courte mais désespérée résistance de la part des Chinois, grâce aux forces de terre et de mer commandées par l'amiral William Parker et le major Hugh Gough.

Ce brillant fait d'armes a été obtenu sans que nous ayons éprouvé de grandes pertes; toutes les fortifications ont été démantelées et détruites, les canons encloués, et d'immenses magasins pleins de munitions sont en notre pouvoir.

Nous nous occupons d'établir un détachement de troupes dans la petite île de Koolangsu qui est séparée de la ville d'Amoy par un petit canal. Nous laisserons dans le port d'Amoy quelques navires; le reste de l'expédition va s'acheminer vers le nord. Ainsi tout est disposé pour que les vaisseaux anglais et autres qui aborderont sur ces côtes y trouvent une ample sécurité.

Le gouvernement chinois s'était persuadé qu'il avait rendu Amoy imprenable; mais il a été cruellement trompé dans son attente, malgré la présence du vice-roi des provinces de Chekeang et de Fokien qui, entouré d'un grand nombre d'officiers de haut rang, suivait les détails du

une supériorité tellement évidente qu'on ne pût consciencieusement préférer ceux du secrétaire de l'Académie des sciences? Des réveries relatives à un ancien peuple qui nous aurait tout appris, excepté, disait malicieusement d'Alembert, son nom et celui du lieu qu'il habitait, primaient-elles de haute lutte des appréciations sévères, ingénieuses, souvent élégantes, des œuvres de nos contemporains?

En tout cas, s'il était vrai que Condorcet se fût trompé sur ses droits au fauteuil académique, il aurait cédé à une illusion bien paternelle. Dans la correspondance inédite de Voltaire, que j'ai si souvent citée, je lis, à la date de 1771 : « Il faut que vous nous fassiez l'honneur d'être de l'Académie française. Nous avons besoin d'hommes qui pensent comme vous. » Regarde-t-on cette invitation comme une politesse sans conséquence? Je franchis un intervalle de cinq années, et le 26 février 1776, je trouve dans une autre lettre de l'illustre poète :

« Soyez de notre Académie : votre nom et votre éloquence imposeront du moins à la secte des sicaire qui s'établissent dans Paris. »

Le même désir se reproduit, avec quelque variantes, dans plusieurs lettres du mois de mars. Celle du 16 contient ce passage :

« Je vous répète que si vous ne me faites pas l'honneur d'être des nôtres cette fois-ci, je m'en vais passer le reste de ma jeunesse à l'Académie de Berlin ou à celle de Pétersbourg. »

Le vieillard devenait ensuite plus pressant. « Je veux que vous me promettiez, écrivait-il le 9 avril 1776, pour ma consolation, de daigner prendre ma place à l'Académie des sciences, quoique vous soyez le soutien de l'Académie des choses (vif mouvement d'hilarité), et d'être reçu par M. d'Alembert. J'irai me présenter là-haut, là-bas ou nulle part avec plus de confiance. »

Voltaire doute de tout, excepté du mérite, de l'attachement et de la reconnaissance de notre confrère.

Nous sommes au commencement de 1776. A la fin de l'année suivante, le 25 novembre 1777, l'auteur de *Méropé* écrivait encore à notre ancien secrétaire :

« Je serai tendrement attaché, tant que respirerai, à celui qui fait la gloire de l'Académie des Sciences, et je souhaite qu'il daigne un jour faire le nôtre. »

Lorsque l'histoire littéraire fait tristement mention de tant de candidats qui n'arrivèrent à l'Académie qu'après avoir été long-temps sollicités, il devait m'être permis de montrer un homme de lettres devenant académicien après avoir été long-temps sollicité.

Le cours ordinaire, le cours régulier des choses de ce monde jette des jours de deuil, de larmes, de profonde douleur même, au milieu de la vie

la moins troublée. Condorcet l'éprouva en 1783. Cette année, le 29 octobre, la mort lui ravit le géomètre illustre qui, dans toutes les circonstances, fut son guide, son appui, son père d'adoption.

Le grand homme qui venait de succomber avant l'âge et dans la plénitude de son génie mathématique avait pris pour règle de conduite cette maxime, que beaucoup trouveront sans doute bien puritaine : « L'usage de son superflu n'est pas légitime, lorsque d'autres hommes sont privés du nécessaire. »

D'Alembert mourut donc sans aucune fortune. Dans nos derniers jours, il ne fut pas seulement en proie à des douleurs physiques cruelles, aux angoisses d'une horrible maladie, de la pierre; peut-être ressentait-il plus vivement encore l'impossibilité où l'avait réduit sa générosité constante de reconnaître les soins de deux vieux serviteurs. Un souvenir de l'antiquité traverse tout d'un coup l'esprit du célèbre académicien et y porte la sérénité. Endamidas légua jadis à deux de ses amis le soin de nourrir sa mère, de marier sa fille; une disposition testamentaire légua à Condorcet la mission de pourvoir annuellement aux besoins des deux malheureux domestiques. La mission dura long-temps, Condorcet l'avait mise au nombre de ses premiers devoirs; il l'a remplie toujours avec un scrupule religieux. M. et M^{lle} O'Connor ont suivi son exemple.

Vous le savez, messieurs, c'est à l'école philosophique du XVIII^e siècle que nous devons l'expression si heureuse de *bienfaisance*. Peut-être consentira-t-on maintenant à reconnaître qu'en enrichissant la langue, cette école n'entendait pas créer seulement un vain mot.

Les devoirs de secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences, l'obligation d'entretenir une correspondance active avec les hommes instruits de tous les pays civilisés, un penchant irrésistible à prendre part aux débats dont l'organisation politique et sociale du pays était chaque jour l'objet, décidèrent Condorcet de très-bonne heure à renoncer au grand monde. Le sacrifice ne fut pas lui coûter beaucoup; car, dans l'éloge de Courtenay, il avait défini ce tourbillon : *La dissipation sans plaisir, la vanité sans motif et l'oisiveté sans repos*. En dehors de ses relations scientifiques, notre confrère ne fréquentait qu'un très-petit nombre de sociétés choisies où, en contact avec les hommes éminents de l'époque, les jeunes gens apprenaient à discuter les questions les plus ardues avec mesure, avec délicatesse, avec modestie.

C'est dans une de ces réunions de famille que Condorcet rencontra pour la première fois, en 1787, M^{lle} Sophie de Grouchy. Comme tout le monde, notre confrère admira d'abord la rare beauté, les manières distinguées, l'esprit brillant et cultivé de cette jeune personne; bientôt après, il découvrit que ces agréments s'alliaient au caractère le plus élevé, au cœur

le plus droit, à une âme forte, à des sentiments inépuisables de charité. Condorcet devint alors vivement épris de M^{lle} de Grouchy et la demanda en mariage. Notre confrère avait 43 ans et des revenus assez médiocres; mais telle était l'ardeur de sa passion, qu'il n'eut pas même la pensée de parler une seule fois de fortune à ses futurs parents, et que le mot de *dote* ne figure pas dans son contrat.

Nous voilà bien loin du caractère calculateur, glacial, qu'on a prêté à Condorcet; eh! Messieurs, c'est que ce caractère d'emprunt, dont j'aurai l'occasion de parler plus d'une fois, avait été modelé sur celui de plusieurs académiciens pour qui notre confrère professait une amitié, une admiration sans limites, et avec lesquels on supposait, à tort, qu'il sympathisait de toute manière et sur tous les sujets.

Dans ce temps-là, sauf de rares exceptions, les savants, les mathématiciens surtout, étaient regardés dans le monde comme des êtres d'une nature à part. On aurait voulu leur interdire le concert, le bal, le spectacle, comme à des ecclésiastiques. Un géomètre qui se mariait semblait enfreindre un principe de droit; le célibat paraissait la condition obligée de quiconque s'adonnait aux sublimes théories de l'analyse. Le tort était-il tout entier du côté du public? Les géomètres ne l'avaient-ils pas eux-mêmes autorisés à voir la question sous ce jour-là? Ecoutez, Messieurs, et jugez :

D'Alembert reçoit indirectement de Berlin la nouvelle que Lagrange vient de donner son nom à une de ses jeunes parentes. Il est quelque peu étonné, non sans motif, qu'un ami avec lequel il entretient une correspondance suivie ne lui en ait rien dit. Cela même ne le détourne pas d'en parler avec moquerie : « J'apprends, lui écrit-il, que vous avez fait ce qu'entre nous, philosophes, nous appelons le *sauvage périlleux*. Un grand mathématicien doit, avant toutes choses, savoir calculer son bonheur; je ne doute donc pas qu'après avoir fait ce calcul, vous n'ayez trouvé pour solution le mariage. »

Lagrange répond de cette étrange manière : « Je ne sais si j'ai bien ou mal calculé, ou plutôt je crois n'avoir pas calculé du tout, car j'aurais peut-être fait comme Leibnitz, qui, à force de réfléchir, ne put jamais se déterminer. Je vous avouerai que je n'ai jamais eu de goût pour le mariage... Mais les circonstances m'ont décidé... à engager une de mes parentes... à venir prendre soin de moi et de tout ce qui me regarde. Si je ne vous en ai pas fait part, c'est qu'il m'a paru que la chose était si indifférente d'elle-même, qu'elle ne valait pas la peine de vous en entretenir. » (Les dames rient beaucoup et tout le monde fait bientôt comme elles.)

(La suite à un prochain numéro.)

siège des hauteurs voisines. Amoy a été pris dans quatre heures.

Dieu sauve la reine !

A bord du *Blenheim*, le 31 août, dans le port d'Amoy.

HENRY POTTINGER.

Voici quelques détails que nous avons reçus sur ce fait d'armes. L'escadre anglaise, composée de trente-quatre navires, sortit de la baie de Hong-Kong le 21 août et arriva à midi, le 25 du même mois, à quarante milles d'Amoy. Quand la flotte fut en vue du port de cette ville, l'amiral donna le signal aux deux frégates *le Druide* et *la Blonde* de s'avancer les premières ; le reste suivait à une courte distance. Les Chinois dirigèrent les feux des batteries des îles sur les vaisseaux. Le matin du 26 on reconnut les lieux. Peu de temps après, un mandarin vint à bord du *Wellesley* avec un pavillon de trêve. Le but ostensible de sa mission était de s'enquérir pourquoi tant de navires s'étaient réunis pour le commerce et quelles commodités ils désiraient. Le plénipotentiaire congédia sur-le-champ ce naïf mandarin, auquel on dit que la flotte anglaise avait un tout autre but que celui de faire le commerce.

Les paquebots *le Sésostis* et *la Reine* engagèrent l'action et firent feu sur une batterie de soixante et seize canons établie à l'entrée du port à droite ; en même temps *la Blonde*, *le Druide* et *la Modeste* attaquaient la batterie de gauche. La division du centre, qui comprenait *le Wellesley*, *le Blenheim*, *la Colombine*, *le Pylade*, *le Cruiser* et *l'Algémie*, agissait en face du port. La canonade se prolongea pendant deux heures, en même temps que les 48° et 26° régiments prenaient terre sur divers points. Sir Hugh Gough prit possession d'une grande batterie. Le 26° régiment s'empara, dans ce temps-là, de l'île de Koolangsu. Les soldats de marine du *Wellesley*, peu de temps après, se logeaient dans une autre batterie. En ce moment, toutes les fortifications étaient au pouvoir des forces britanniques. Les Chinois fuyaient dans toutes les directions.

Les fortifications d'Amoy se composaient d'énormes blocs de granit ; les navires chinois n'ont fait qu'un semblant de résistance. Le 27 août au matin, Hugh Gough est entré dans Amoy à la tête de ses troupes ; il n'a trouvé aucune résistance. Les mandarins et les soldats avaient fui. Quarante-vingt jonques ont été prises. Tout le trésor trouvé dans la ville n'exède pas cinq mille dollars ; les Chinois ont emporté tout ce qui avait quelque prix. Sir Pottinger a décidé de laisser dans l'île Koolangsu une garnison composée de cinq cents soldats. Le reste des troupes a été embarqué sur l'escadre qui a fait voile pour le nord le 5 septembre. Les vaisseaux *le Druide*, *le Pylade* et *l'Algémie* sont restés à Amoy pour assister au besoin la garnison de l'île.

Les Chinois de Canton ayant rompu la trêve en réparant les batteries et en jetant d'énormes pierres dans la rivière pour empêcher la navigation, le capitaine Nias, commandant le vaisseau *l'Herald*, détruisit à l'instant le fort de Wangtoun ; il adressa en même temps une proclamation aux Chinois pour leur dire qu'une nouvelle infraction à la trêve donnerait le signal des plus terribles hostilités.

INDOUSTAN.

Les nouvelles du Burmah sont bien vagues, mais il est à croire que les hostilités ne recommenceront pas si tôt. Les dernières nouvelles

de Moudmain sont du 31 octobre. L'empereur Tharawaddie était arrivé à Raugoon le 2 octobre, accompagné d'une armée considérable ; il avait été reçu avec une grande pompe.

Dans l'Afghanistan, une série de combats avait eu lieu ; trois officiers européens avaient été tués et dix blessés.

On écrit de Trieste, 22 décembre :

« Nous avons reçu aujourd'hui l'heureuse nouvelle que le chemin de fer entre Vienne et notre ville serait exécuté. Toutefois, on ne sait pas encore si le gouvernement fera construire ce chemin de fer à ses frais ou si une compagnie d'actionnaires s'en chargera avec une garantie d'intérêts. »

Le congrès scientifique de France, dans sa neuvième session, tenue à Lyon en septembre dernier, a désigné la ville de Strasbourg comme lieu de réunion pour la dixième session qui sera ouverte le 26 septembre 1842.

Strasbourg, ville universitaire, connue par son zèle pour les fortes études, favorisée d'ailleurs par sa position géographique, est appelée à réunir dans ses murs les savants de deux grandes nations. Cette circonstance donnera au congrès de Strasbourg un caractère spécial, et augmentera sans aucun doute, l'intérêt que doivent exciter ces réunions d'hommes laborieux, versés dans les diverses branches des connaissances humaines et apportant, chacun dans sa spécialité, le produit de ses recherches, de ses méditations et de son expérience.

Plusieurs réunions préparatoires ont déjà eu lieu au sein de l'académie ; une commission provisoire chargée de recueillir tous les documents relatifs à l'organisation du futur congrès, a fait son rapport dans la séance du 30 décembre. A la suite de ce rapport, il a été décidé qu'on s'occuperait immédiatement de recueillir les noms des personnes qui ont l'intention de participer aux travaux du congrès. Cette mesure est d'autant plus urgente, qu'il est nécessaire de rédiger et de faire imprimer le plus promptement possible le programme des questions qui pourront être plus particulièrement traitées, et qu'un grand nombre de ces questions devront sans doute avoir une couleur locale, c'est-à-dire se rattacher à tout ce qui peut concerner l'Alsace sous les différents rapports scientifiques, agricoles, industriels, commerciaux, littéraires ou artistiques.

La commission provisoire d'organisation fait donc appel à toutes les personnes qui seraient intentionnées de faire partie du congrès, et les prie de s'inscrire dès à présent et sans aucun délai dans les diverses sections qu'elles auront choisies.

Ces sections, au nombre de huit, ont été arrêtées ainsi qu'il suit :

- 1^{re} section. Histoire naturelle.
- 2^e — Sciences physiques et mathématiques.
- 3^e — Sciences médicales.
- 4^e — Agriculture, commerce, industrie, statistique, sciences économiques.
- 5^e — Archéologie, philologie, histoire.
- 6^e — Philosophie, éducation, morale, législation.
- 7^e — Littérature française et étrangère.
- 8^e — Beaux-arts et histoire de l'art. (Courrier du Bas-Rhin.)

Tribunaux.

La cour d'assises de Montpellier (Hérault) vient de terminer sa session du 4^e trimestre de cette année. Les affaires soumises au jury ont présenté peu d'intérêt. Nous nous bornerons à en donner l'analyse suivante.

Le 18 décembre, on voyait sur le banc des accusés un individu qui est parvenu jusqu'à présent à garder l'incognito, et qui, à l'aide de faux papiers, s'approprie le nom de ce sous-officier Cantillon qu'une tentative d'assassinat sur le duc de Wellington rendit célèbre en 1815. Le véritable porteur de ce nom établit, il y a quelque temps, par la voie de la presse, son identité. Il s'agissait donc de reconnaître l'individualité de l'usurpateur de ce même nom. On n'a sans doute pu y parvenir encore, puisque, sur la demande du ministère public, l'affaire a été renvoyée à une autre session.

Sont venus ensuite Joseph Caffort et André Rouirem, accusés de tentative de meurtre et d'homicide volontaire. Déclarés seulement coupables d'homicide par imprudence, ces deux individus n'ont été condamnés qu'à dix-huit mois d'emprisonnement.

François Carrière, prévenu du crime d'incendie, a été acquitté, parce que les débats ont établi qu'il est atteint d'aliénation mentale. L'administration le fera enfermer dans une maison de santé.

Le 20 décembre comparait le nommé Reynaud-Maurel, de Toulon, professeur d'escrime, sous la prévention d'avoir fait publiquement adhésion à une forme de gouvernement différente de celle qui nous régit. Le 13 septembre, cet individu fut arrêté sur le cours des Casernes, au moment où il criait : « Vive la république ! Je suis républicain ; si tout le monde pensait comme moi, nous aurions bientôt la république. » Cet individu s'est borné à dire pour sa défense qu'au moment où il proférait ces cris, il était dans un état complet d'ivresse, et les jurés ont répondu négativement aux questions qui leur ont été posées.

Enfin, le nommé Romain, accusé de l'enlèvement d'une mineure, a été condamné à trois années d'emprisonnement. Cette affaire, commencée le matin, s'est prolongée jusqu'à trois heures de la nuit ; la salle était encore pleine de curieux au moment où l'arrêt a été prononcé.

Le Gérant responsable, B. MURAT.

Les meilleurs médecins continuent à prescrire avec le plus grand succès le SIROP DE DIGITALE de M. Labellon, pharmacien à Paris, contre les PALPITATIONS, oppressions, RHUMES, toux opiniâtres, ASTHMES et catarrhes chroniques, et contre les diverses HYDROPSIES.

Dépôt à Lyon, chez M. Vernet, pharmacien, place des Terreaux ; M. André, pharmacien, place des Célestins, et dans toutes les pharmacies où l'on trouve les autres remèdes particuliers.

N. B. — Les bouteilles doivent être recouvertes d'une capsule en étain sur laquelle sont gravés ces mots : Sirop de Digitale de Labellon.

LYON. — IMPRIMERIE DE BOUTRY FILS, RUE DE LA POULAILLERIE, 19.

LIBRAIRIE SCIENTIFIQUE ET MÉDICALE DE CHARLES SAVY JEUNE,

QUAI DES CÉLESTINS, 48.

Nouvelle Publication.

TRAITÉ

Des Sections tendineuses et musculaires dans le Strabisme, la Myopie, la disposition à la Fatigue des yeux, le Bégaiement, les Pieds bots, les Différences du Genou, les Torticolis, les Resserrements des Mâchoires, les Fractures ;

SUIVI D'UN MÉMOIRE SUR

LA NEVROTOMIE SOUS-CUTANÉE,

AVEC UN ATLAS DE SEIZE PLANCHES ;

PAR A. BONNET, CHIRURGIEN EN CHEF DE L'HÔTEL-DIEU DE LYON.

Un volume in-8. — Paris et Lyon, 1841. — Prix : 8 francs.

(6949)

Dépuratif du Sang

Pour la GUÉRISON des MALADIES SECRÈTES nouvelles et anciennes, des Dartres, Gales, rentrées, Ulcères, Boutons, Affections rachitiques, scrofuleuses, rhumatismales, et de toute acréte ou vice du sang.

Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage ; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières et n'exige pas un régime trop austère.

Prix : 5 fr. le flacon.

A Lyon, à la pharmacie rue Palais-Grillet, 23 ;

A Saint-Etienne, à la pharmacie Chermeson, rue de la Comédie.

(7384)

Etude de M^e Aubert, huissier à Lyon, rue Trois-Carreaux, 8.

Le samedi huit janvier mil huit cent quarante-deux, à dix heures du matin, sur la place du Port-du-Roi, à Lyon, il sera procédé à la vente aux enchères et au comptant de meubles neufs saisis, consistant en commodes, secrétaires, bureaux, bibliothèques, tables de jeu, de toilette et à manger, lits, consoles, etc., etc. (1106)

Même étude.

Le samedi huit janvier 1842, à dix heures du matin, sur la place des Terreaux, à Lyon, il sera procédé à la vente aux enchères et au comptant de meubles saisis, consistant en tables, glaces, piano, bibliothèque, fauteuils, etc., etc. (1107)

A VENDRE PAR ADJUDICATION AMIABLE,

En l'étude et par le ministère de M^e Hennequin, notaire à Lyon, Le mardi 23 janvier 1842, à midi,

UNE MAISON

Située à Lyon et prenant son entrée par la maison côte Saint-Sébastien, n. 17.

Elle est d'un revenu de 9,200 f. » c.
A déduire pour contributions de toute nature 675 f. 47 c.
Pour police d'assurance 20 »
Pour salaire du portier 60 »
Et pour frais d'éclairage 60 »

Reste net. 8,584 f. 53 c.

S'adresser, pour toute espèce de renseignements et pour prendre connaissance du cahier des charges, en l'étude dudit M^e Hennequin, notaire, sise rue Lafont, 2.

Avis au Commerce.

Dans le but de mettre un terme aux suspensions de paiements que l'impunité encourage, une nombreuse réunion de négociants de Lyon, exerçant le commerce de draperies, bonneteries, indiennes, toiles, soieries, châles, mérinos, bonnettes et articles du Beaujolais, vient de prendre, à l'unanimité, la détermination de ne plus signer aucun traité à perte de finances et l'engagement de poursuivre, à frais communs, toutes suspensions de paiements, pour faire déclarer la faillite suivant les lois en vigueur.

(203) A vendre de suite.

Tous les outils d'un fonds de coutelier.

S'adresser à M. Camet, rue Pailleron, n. 19, au 2^e, à la Croix-Rousse.

A vendre de suite.

A UN PRIX TRÈS-MODÉRÉ.

UN FONDS DE CAFÉ, bien achalandé.
S'adresser passage de l'Hôtel-Dieu, n. 34, à M. Pré, marchand tailleur. (199)

A vendre de suite pour cause de départ.

Un fonds de marchand de vin.
S'adresser chez M. Jalloff, place de la Feuillée, n. 3. (200)

A louer de suite,

POUR ENTREPOT DE LIQUIDES OU AUTRES MARCHANDISES.
HANGAR CONSTRUIT EN PIERRES, avec cour et pompe, le tout contenant près de 700 mètres de terrain. Cet entrepôt est situé impasse des Quatre-Ruettes, Grande-Rue de la Guillotière.
S'adresser à M. Dupuy, cafetier, Grande-Rue, n. 7. (5466)

AVIS.

UN PORTEFEUILLE en maroquin vert a été perdu, le 31 décembre dernier, dans le trajet de l'omnibus de Bourgoin de puis la Mure jusqu'à l'arce de la Barre, ou de là jusque chez M. Ravoux, place des Jacobins. Il contient divers papiers, plus six billets de 1,000 f. chacun et un ou deux de 250 f. de la banque de Lyon. Une bonne récompense est promise à celui qui le rendra à l'hôtel Ravoux. (201)

Le Sirop pectoral de Mou de Veau est reconnu bien supérieur à tous les autres remèdes, pour la prompte guérison des maladies de la poitrine, rhumes, toux, catarrhes, irritations, etc. — Se vend à la pharmacie QUET, rue de l'Arbre-Sec, n. 31. (2422)

AVIS.

Les bureaux de la Caisse des Ecoles et des Familles, associations mutuelles sur la vie, autorisées, sont, depuis le 1^{er} janvier courant, établis place Bellecour, n. 7, et ouverts au public d'one heures à quatre heures. (204)

MALADIES SECRÈTES.

SIROP VÉGÉTAL DE SALSEPAREILLE.

Ce Sirop est approuvé des académies de médecine, comme le plus puissant dépuratif de la masse du sang, favorisant promptement la sortie des virus dartreux et vénériens, indispensable après l'usage du mercure dont il détruit totalement les traces ; spécifique le plus actif, le plus certain et le plus prompt contre les acrétes et toutes les maladies qui ont leur siège dans le sang, telles que scrofules, scorbut, gales, boutons, et toutes les maladies de la peau, engorgement des glandes et des articulations, rhumatisme, goutte, les fleurs blanches des femmes, et contre les écoulements récents ou invétérés, et il est prouvé par l'expérience que deux bouteilles procureront une guérison radicale. — Prix : 8 fr. et 4 fr. la bouteille.

La public est prié de ne point confondre ce précieux médicament avec tous les autres remèdes de ce genre annoncés en termes pompeux, et dont le prix vil pourrait séduire bien des gens dont tant de charlatans exploitent si effrontément la crédulité. Les nombreuses guérisons obtenues par l'usage de ce Sirop en font le plus bel éloge.

On fait des envois. (Affranchir et joindre un mandat sur la poste.)

Chez Courtois, ancien pharmacien des hôpitaux civils et militaires, place des Pénitents-de-la-Croix, près la Banque. — A Vienne, chez M. Muret fils, épicer, rue Marchande. — A Grenoble, chez M. Déchenaux père, quincaillier, Grande-Rue. — A Mâcon, chez M. Charpentier père, libraire, rue des Selliers. — A Saint-Etienne, chez M. Monestier, épicer, rue Royale, 1. — A Villefranche, chez M. Roset, confiseur. — A Genève, chez Buvetot, pharmacien, quai des Bergues. — A Rive-de-Gier, chez M. Marrel, quincaillier, grande rue Pallou. (7136)



(Privilège exclusif) Prix de la Boîte 4 fr. (Protections des Brevets)

CAPSULES de MOTHES

au BAUME de COPAHU pur, liquide, sans odeur ni saveur.

Une des plus belles inventions Pharmaceutiques de notre époque est sans contredit celle des CAPSULES DE MOTHES, préparées au BAUME DE COPAHU. Les vertus de ce précieux médicament sont trop connues et trop appréciées de tous les médecins, pour que nous les rappelions ici. Seules brevetées par Ordonnance du Roi et approuvées par l'Acad. roy. de Méd. de Paris, elles sont infaillibles pour la PROMPTE et SURE GUÉRISON des maladies secrètes, etc. Chez MOTHES, LAMOUROUX et Cie, rue SAINTE-ANNE, 20, à PARIS.

N.B. On y trouve aussi des capsules à toutes sortes de médicaments, notamment l'HUILE DE FOIE DE MORUE, l'ESSENCE DE TERRENTHIN, et les CURETES. (Cette dernière substance est bien moins efficace que le Copahu.)

DÉPÔTS, à Lyon, chez MM. Vernet et André, et dans toutes les bonnes pharmacies, ainsi qu'à Saint-Etienne, Givors, Saint-Chamond, Roanne, Villefranche, Vienne, Montélimart, Valence, Mâcon et Châlon. (7844)

AVIS.

Hier 2 janvier, de la Grande-Place de la Croix-Rousse jusque sur celle des Terreaux, il a été perdu UN BILLET DE BANQUE de deux cent cinquante francs.

Il y aura une forte récompense pour la personne qui l'apportera place de la Croix-Rousse, n. 22, au 4^e étage, chez M. Goy. (197)

Spécifique infaillible contre les ENGELURES.

Pharmacie de MACORS, à Lyon, rue Saint-Jean, n. 30.

On y trouve également le véritable SIROP PECTORAL DE MOU DE VEAU contre les irritations de la poitrine, et le SIROP DE MACORS autorisé par décret impérial du 15 janvier 1807, remède approuvé contre les vers et contre les diverses maladies qu'ils occasionnent à tous les âges. (7542)

PRÉSERVEZ-VOUS DU FROID.

40, rue Vauvecour, au 1^{er}, près la station des omnibus, quartier d'Ainay, à Lyon.

GROS ET DÉTAIL.

Fabrique Delrieux-Bergonhoux.

Poèles à chauffer ordinaires à 8 francs et au-dessus. Cheminées, grilles, fourneaux brevetés, économiques pour cuisine.

Calorifères et appareils de chauffage à prix modéré. Tuyaux en tôle pour poêle et cheminée à 1 franc 50 cent. le mètre.

On vend au poids ou à la pièce, au choix des consommateurs. (5468)

N. 20, QUAI ST-ANTOINE.

M. GRILLET aîné a l'honneur d'informer le public qu'il vient d'ouvrir son magasin pour la vente spéciale de l'article CHALES. — On y trouve non seulement les Châles de sa fabrique qui lui ont valu la médaille d'or à l'exposition de 1839, mais encore les Châles de toutes les fabriques de Paris.

M. GRILLET aîné, étant en relation directe avec des maisons de l'Inde, aura toujours un grand assortiment de magnifiques Cachemires des Indes. (174)

DU 1^{er} AU 10 JANVIER, INCLUSIVEMENT,

LES HIRONDELLES

DE LA SAONE

PARTENT POUR CHALON

Tous les jours à 6 heures 1/2 du matin.

(196)

A la Renommée des Chocolats de France.

DÉPOT DE CHOCOLATS

Usuels et hygiéniques de Debaube-Gallais, Ex-pharmaciens, inventeurs du Chocolat analeptique ou réparateur au Salep de Perse, du Chocolat adoucissant au lait d'amandes dit rafraîchissant, du Théobromé, Chocolat à la minute et du Chocolat des Enfants.

Les chocolats de DEBAUBE sont recommandés par Brilla-Savarin. Dépôt général à la pharmacie des Célestins, à Lyon. Même adresse : dépôt de toutes sortes de Thés de Chine, correspondance de la Compagnie anglaise. (7177)

COMPAGNIE DE LA GUILLOTIÈRE.

Nouvelle baisse des prix du coke jusqu'à fin janvier.

Pris à l'usine 2 f. 40 c. les 100 kilog.

Rendu devant la porte 2 65

Monté dans les appartements 2 80

Ecrire au directeur de l'usine à gaz de la Guillotière, ou déposer les demandes dans le bureau de la Compagnie, quai Saint-Antoine, n. 22, à côté M. Thoniel, chapelier.

Nota. — Il sera fait une réduction de 30 centimes par 100 kilogrammes pour les parties de 1,000 kilogrammes et au-dessus. On peut écrire par la poste au directeur de l'usine, gaz de la Guillotière. On sera servi immédiatement. (5457)